Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260928-05_2026CCAS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Le 14 Septembre 2026 à 10H00, le conseil du CCAS de la commune de Berrien, suivant la convocation du 18 Août 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame Sylvie Manzoni, maire de Berrien.

Nombre de membres en exercice : 8

Etaient présents :
Mme Sylvie MANZON, M. Jean-Baptiste GIRAUDEAU, Mme Anne-Lise HELIAS, Mme Annie PIROU, Mme Séverine GELIN, Mme Brigitte COURBEZ, Mme Annie MADEC-THOMIN

Absents excusés : Mme Sandra TOSSER

Absent non représenté :

Procuration : Mme Sandra TOSSER donne procuration à Mme Séverine GELIN

Secrétaire de séance :
Mme Séverine GELIN

Délibération n° 05-2026CCAS vote de l'âge requis repas des ainées,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications concernant la participation au repas des ainées

Il est décidé à l'unanimité de

Que l'age requis pour participer au repas des ainés est de 70 ans.

Que les conjoints de mois de 70 ans peuvent participer au repas mais que le cout du repas est à leur charge.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LE MAIRE
Sylvie MANZONI

MAIRIE DE BERRIEN
29 (Finistère)